



FICHE D'INSCRIPTION AUX COURS DE RUSSE

Cours particuliers

NOMBRE D'HEURES DEMANDÉ

VOTRE ETAT CIVIL

Civilité : M. Mme
Nom Prénom
Date de naissance Profession
Adresse
Ville CP E-mail
Téléphone : domicile portable bureau

FORMATION

Avez-vous déjà appris le russe ? : Oui Non
Combien de temps l'avez-vous étudié ? Dans quel établissement ?

Si vous êtes étudiant au Centre de Russie pour la science et la culture (CRSC), indiquez :

– le niveau de votre groupe de l'année précédente
– le jour et les horaires de votre formation
– le nom de votre professeur

CHOISISSEZ LE NIVEAU SOUHAITÉ :

Débutant Moyen 2 Supérieur 2
 Faux-Débutant Moyen 3 Supérieur 3
 Moyen 1 Supérieur 1 Supérieur 4
 Cours spécialisé : nom du cours

Pour quelle raison étudiez-vous le russe ? Professionnelle Privée

Pourquoi apprendre le russe ?

CHOISISSEZ LE JOUR À VOTRE CONVENANCE ET LES HORAIRES (8h30–20h30) :

1. Jour 2. Jour 3. Jour
Horaires Horaires Horaires

RÈGLEMENT

Particulier : Chèque
Entreprise : Chèque Virement **Montant**, €
Fait à le
Lu et approuvé Signature*

***En signant ce document, je reconnais avoir pris connaissance des conditions de participation aux Cours de russe.**

CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX COURS DE RUSSE DU CENTRE DE RUSSIE POUR LA SCIENCE ET LA CULTURE (CRSC) (cours particuliers)

Le Centre de Russie pour la Science et la Culture assure l'enseignement du russe en conformité avec l'Accord du 12 novembre 1992, entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement de la République Française, sur la création et les modalités de fonctionnement des centres culturels. En vous inscrivant à l'un de nos cours de langue, vous acceptez les Conditions générales du Centre de Russie pour la Science et la Culture.

1. CONDITIONS GÉNÉRALES

- 1.1 Un candidat qui s'inscrit aux cours du CRSC doit être âgé d'au moins 18 ans.
- 1.2 Un candidat non encore majeur et ayant 18 ans révolus au cours de la formation devra fournir une attestation parentale l'autorisant à s'inscrire aux cours de russe du CRSC.
- 1.3 Durant une formation, la direction peut être amenée à remplacer, ré-affecter, l'enseignant en charge de la formation, de manière occasionnelle ou définitive.

2. FRAIS ET MODE DE PAIEMENT

- 2.1 Les frais d'inscription sont à régler par chèque ou virement. En cas de virement, le paiement devra être effectué dans les délais fixés. Si ce montant n'est pas réglé dans sa totalité dans les délais impartis, le candidat perd tout droit de participation aux cours.
- 2.2 La participation aux cours n'est possible que si le règlement a été effectué dans sa totalité lors de l'inscription.
- 2.3 Les tarifs sont contractuels. Ils sont régulièrement actualisés sur le site Internet du CRSC et dans la brochure des cours.
- 2.4 Le matériel pour les cours n'est pas inclus dans le tarif du cours.

3. INSCRIPTION

- 3.1 L'inscription se fait sur place – au CRSC (61, rue Boissière, 75116 Paris) ou par la Poste avant le début des cours. L'inscription est effective si le dossier contient :
 - une fiche d'inscription dûment remplie et signée,
 - le document signé « Conditions de participation »,

- un chèque à l'ordre du « Centre Culturel de Russie »,
- une confirmation du virement (pour les entreprises).

- 3.2 L'évaluation du niveau se fait pour les non-débutants et elle est déterminée par un test effectué lors du premier cours. Les frais de test sont inclus dans le tarif du cours.
- 3.3 L'inscription aux cours particuliers se fait durant toute l'année.

4. ANNULATION DES COURS

- 4.1 L'annulation d'un cours communiquée moins de 24 heures ouvrées avant le cours prévu ou annulation non communiquée : le cours est considéré comme dispensé, et la feuille d'état de présence est à signer impérativement dès le cours suivant.

5. ATTESTATIONS DE FRÉQUENTATION

- 5.1 Les attestations de participation sont délivrées aux élèves après la fin de la formation.

6. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

- 6.1 En application de la Loi « informatique et liberté » (78.17, art.27), les informations contenues dans la fiche d'inscription nous sont nécessaires et elles sont strictement réservées à l'usage interne.

7. CAS DE FORCE MAJEURE

- 7.1 Le CRSC n'est pas responsable de l'arrêt de ses services en cas de force majeure (tels que des catastrophes naturelles, incendie, inondations, ordres émanant des autorités ou toute autre situation échappant au contrôle des parties contractantes).